



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE

Adresse de correspondance :
PETR Pays du Gévaudan-Lozère
830 av de la Méridienne
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols
Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr
Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

Département de la Lozère
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2023_021

Objet : Modification du tableau des effectifs

Séance du mercredi 21 juin 2023

Date de la convocation:

Membres en exercice : 17

Présents : Alain ASTRUC, Eve BREZET, Michèle CASTAN, Séverine

Présents : 12

CORNUT, Gilbert GIRMA, Christine HUGON, Jean-Paul ITIER, Noël
LAFOURCADE, Thomas PIGNIDE, Jean-Paul POURQUIER, Maggy REMIZE,
Jean-Claude SALEIL

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés :

Excusés : Bernard BASTIDE, Lionel BOUNIOL, Patricia BREMOND,
Jean-Noel BRUGERON, Denis GRAS, Alain GUENNOU, Jérémy PIC, Pierre
REY, Philippe ROCHOUX, David RODRIGUES, Samuel SOULIER, Michel
THEROND, Christine VALENTIN

Absents : Agnès BOUARD, Emmanuel CASTAN, Jean-Claude CAYREL,
Ludovic JAFFUEL, Raymonde JOUBERT, Joël ROUQUET, Francis SARTRE,
Vincent SUDRE

Secrétaire de séance : Christine HUGON

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un juin à 14 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Le Président rappelle à l'assemblée :

Il appartient au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En outre, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

- Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent sur un poste permanent à temps non complet (17.5/35^{ème}) en qualité d'adjoint administratif pour assurer le secrétariat et l'assistance administrative au service ADS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 23/06/2023
048-200078343-20230621-DE_2023_021-DE

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L332-23 (1°);

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Le Président propose à l'assemblée :

- La création au 1^{er} septembre 2023 d'un emploi permanent à temps non complet (17.5/35^{ème}) d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour assurer la mission de secrétariat et d'assistance administrative du service ADS

L'agent recruté exercera les fonctions d'assistante administrative du service d'instruction des autorisations d'urbanisme à temps non complet (17.5/35^{ème})

Le Conseil syndical après en avoir délibéré,

DECIDE :

- 1- D'adopter la proposition de création d'emplois ci-dessus.
- 2- D'inscrire au budget, chapitre 012, articles 6411 et 645, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Annexe 1 : Tableau des effectifs mis à jour à compter du 1^{er} septembre 2023

Emplois permanents	Grade	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire	Statutaire	Contractuel	Fondement
Direction de structure/chef(fe) de projet développement local	Attaché	A	1	1	Temps complet		OUI	CDI de droit public suite à transfert de compétence d'une entité privée vers une structure publique
Chargée de mission accueil des nouvelles populations)	Attaché	A	1	0	Temps complet		OUI	CDI de droit public suite à transfert de compétence d'une entité privée vers une structure publique
Gestionnaire LEADER	Rédacteur	B	1	1	Temps non complet (24/35 ^{èmes})		OUI	CDI de droit public suite à transfert de compétence d'une entité privée vers une structure publique
Chargé de mission contrat régional et LEADER	Attaché	A	1	A pourvoir	Temps complet		OUI	CDD de droit public art 3-3 2° Ou Agent statutaire FPT
Chef(fe) de projet SCOT et urbanisme	Attaché	A	1	0	Temps complet		OUI	CDD de droit public art 3-3 2° Ou Agent statutaire FPT
Chargé de mission « Animation du Contrat de Transition Ecologique »	Attaché	A	1	0	Temps complet		OUI	CDD de droit public art 3-3 2° Ou Agent statutaire FPT
Chargé de mission « Attractivité territoriale »	Attaché	A	1	0	Temps complet	NON	OUI	Contrat de projet (Volontariat Territorial en Administration)
Chargée de mission « Communication et promotion du territoire »	Attaché	A	1	1	Temps complet	NON	OUI	Contrat de projet (Volontariat Territorial en Administration)
Animateur-trice du Schéma de Cohérence Territoriale	Technicien territorial	B	1	1	Temps complet	OUI		Agent statutaire FPT
Assistant administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	Temps non complet (17.5/35 ^{èmes})	OUI		CDD de droit public art 3-3 2° Ou Agent statutaire FPT
Chef de service instructeur du service ADS	Technicien territorial	B	1	1	Temps complet	OUI		CDD de droit public art 3-3 2° Ou Agent statutaire FPT
Instructeur service ADS	Adjoint administratif	C	1	A pourvoir	Temps complet	OUI	OUI	CDD de droit public art 3-3 2° Ou Agent statutaire FPT
Instructeur service ADS	Agent de maîtrise principal	C	1	1	Temps complet	OUI	OUI	CDD de droit public art 3-3 2° Ou Agent statutaire FPT
Assistant-e de gestion administrative	Adjoint administratif	C	1	A pourvoir	Temps non complet	OUI	OUI	CDD de droit public L332-8 2° CGCT Ou Agent statutaire FPT

Emplois permanents	Grade	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire	Statutaire	Co
Direction de structure/chef(fe) de projet développement local	Attaché	A	1	1	Temps complet		OU
Chargée de mission accueil des nouvelles populations)	Attaché	A	1	0	Temps complet		OU
Gestionnaire LEADER	Rédacteur	B	1	1	Temps non complet (24/35ème)		OU
Chargé de mission contrat régional et LEADER	Attaché	A	1	A pourvoir	Temps complet		OU
Chef(fe) de projet SCOT et urbanisme	Attaché	A	1	0	Temps complet		OU
Chargé de mission « Animation du Contrat de Transition Ecologique »	Attaché	A	1	0	Temps complet		OU
Chargé de mission « Attractivité territoriale »	Attaché	A	1	0	Temps complet	NON	OU
Chargé-e de mission « Communication et promotion du territoire »	Attaché	A	1	1	Temps complet	NON	OU
Animateur-trice du Schéma de Cohérence Territoriale	Technicien territorial	B	1	1	Temps complet	OUI	
Assistant administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	1	Temps non complet (17.5/35ème)	OUI	
Chef de service instructeur du service ADS	Technicien territorial	B	1	1	Temps complet	OUI	
Instructeur service ADS	Adjoint administratif	C	1	A pourvoir	Temps complet	OUI	OU
Instructeur service ADS	Agent de maîtrise principal	C	1	1	Temps complet	OUI	OU
Assistant-e de gestion administrative	Adjoint administratif	C	1	A pourvoir	Temps non complet (17.5/35ème)	OUI	OU

Annexe 1 : Tableau des effectifs mis à jour à compter du 1^{er} septembre 2023

Certifié conforme,

A Marvejols, le 21 juin 2023


Jean-Paul POURQUIER
Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___